

















Madame, Mademoiselle, Monsieur,

il est encore temps de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2022, en y ajoutant l'autre vœu de « bonne santé », qui n'a jamais été autant d'actualité. Espérons que cette année marque un retour à une vie « normale », ce qui ne pourra arriver qu'avec les efforts et la prudence de tous.

Grand hommage à nouveau envers celles et ceux qui se battent chaque jour pour préserver la santé de chacun, accompagner les plus fragiles ou continuer à éduquer dans des conditions extrêmes. Je pense aussi aux enfants, fortement perturbés par ces tests incessants qui troublent leur vie scolaire et familiale, leur vie d'enfant.... N'oublions pas non plus ceux qui, quelles que soient leurs professions ou activités, doivent s'adapter et « aller au front » quotidiennement, au détriment de leur propre santé, voire pire.

Les souhaits, projets et espérances sont nombreux pour cette année. D'abord pouvoir remettre en place des choses simples, mais importantes dans une commune : la fête foraine, le repas de nos aînés, le feu d'artifice du 14 Juillet, la vie associative et toutes ses animations,... Pouvoir ensuite continuer à mener à bien les projets communaux de manière sereine, projets conséquents cette année, qui, avec les études menées l'an dernier dans le cadre dit de « redynamisation du bourg », et ce grâce à la participation et l'avis des habitants et acteurs locaux, vont commencer à se concrétiser et s'inscrire dans la durée : habitat, rénovation urbaine, signalétique communale, éclairage public, petite enfance et jeunesse, patrimoine (église),...

Tous ces projets destinés à améliorer votre bien-être ne peuvent se concrétiser sans votre soutien, votre envie, avec nous, de bien vivre dans notre ville, à l'écoute de vos remarques constructives. Certes, il reste encore beaucoup à faire : c'est la raison de notre engagement au service de tous. Bonne année 2022.

Thierry Linéatte Maire de Chaulnes

Les permanences

LE MAIRE

M. Thierry LINÉATTE

Sur rendez-vous uniquement.



LES ADJOINTS

Mme Nadège LATAPIE-COPÉ

Social / CCAS Sur rendez-vous.

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie Sur rendez-vous.

Mme Anne LEBRUN MERLIN

Communication / Environnement / Logement Le lundi de 16h30 à 17h45 - Sur rendez-vous.

VOTRE MAIRIE:

7, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE:

Lundi / mardi jeudi / vendredi 8h30 - 12h00 13h30 - 17h00 Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER:

03.22.83.80.80

www.mairiechaulnes.fr Rubrique « contact ».

Page Facebook:

« L'avenir de Chaulnes Avec Vous »



MISSION LOCALE

M.E.E.F.

SANTERRE HAUTE SOMME

Horaires des permanences :

Mardi: 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de PÉRONNE

A.C.P.G./C.A.T.M.

NADÈGE LATAPIE-COPÉ

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes. 06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

UNITÉ LOCALE DE HAUTE PICARDIE

Tient sa permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro 80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour) Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

STÉPHANIE CRESSONNIER

Permanences rue Poulin 03.22.85.48.06 ram@terredepicardie.fr Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h. Permanences physiques le jeudi de 14h à 17h (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

De 14h à 16h, en mairie. Sans rendez-vous Renseignements en mairie.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

ALAIN SÉGOUFFIN,

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69 Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois (sur rendez-vous, à prendre en mairie).

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie. Horaires de permanences : Mardi : 08h30 - 10h30 Jeudi : 15h30 - 17h00 Vendredi : 08h30 - 10h30

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription disponible sur le site : www.mairiechaulnes.fr Rubrique «accueil de loisirs». Pour les inscriptions, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de : LUDOVIC ANTIOCHUS au 06.11.57.08.63 ou par mail : ludovic_antiochus@orange.fr.

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(sur rendez-vous)

DR MYLÈNE FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition 03.60.63.01.13

DR ANTOINE HOULLIER

03.60.63.01.14

DR INGRID HUET-RAOUX

DU de gynécologie 03.22.85.42.64

DR CHELLA LEFOLLE

DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes 03.22.83.97.37

NFIRMIERS

CABINET INFIRMIERS DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Corinne PECHON, Odile SENECHAL, Quentin SENECHAL, Mathylde LETURGIE Permanences: 06h45/07h20 09h45/10h45 - 13h00/13h30 Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés Sur rendez-vous:

CABINET INFIRMIERS HAUTE-PICARDIE

Claire FLAMENT-GALLAIS,

Daniel TAIX
Permanences:

03.22.85.40.06

Du lundi au vendredi : 07h00/07h30

09h30/09h50 17h30/18h00

Le samedi: 09h30/09h50

Pour les soins à domicile sur rendez-vous :

03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou sur Doctolib)

ORTHOPHONISTE

MATHILDE LANGE-FRASSAINT

06.17.29.81.59 (sur rendez-vous)

ORTHOPTISTE

NOÉMIE LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDIQUE

DR. MENCIERE Maxime

(membres inférieurs) de la clinique PAUCHET, 1 jeudi par mois, Tél 03.22.33.73.50

DR. FERRARI Vittorio

(membres supérieurs)
De la clinique Pauchet Amiens
1 jeudi par mois, Tél 03.22.33.72.30

ORL

(de la clinique Victor Pauchet)

MARINE PERIA

(1 à 2 jeudis par mois) 03.22.95.70.70

ANGIOLOGUES

DR TOULEC MARIE

(de la clinique Pauchet) 2 mercredis par mois. 03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

DR CHAVANCE-THELU MARTHE

(de la clinique Pauchet Amiens) Le mardi matin tous les 15 jours sur rendez-vous :03.22.91.57.24

SEXOLOGUE

(de la clinique Pauchet)

JUSTINE HENRION

Sur rendez-vous le jeudi

07.69.02.36.22

CHIRURGIENS DENTISTES

(sur rendez-vous)

40 rue Roger Salengro
DR HERVÉ DELLACHERIE
03.22.85.44.43
DR CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

MASSEUR KINESITHERAPEUTE

(sur rendez-vous)

11 rue des Lts Terpraut et Grenier VÉRONIQUE LEBRUN-DELAVENNE

Fermé le jeudi 03.22.83.94.97 Du lundi au samedi :

08h30/10h30 -13h45/19h00 À domicile : 10h30/12h30

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand 03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14/19h Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK 23 rue Odon Dumont

03.22.85.40.07 En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15 24h/24, 7jours/7

Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(Médecine du travail) 46 avenue Aristide Briand 03.22.83.97.58

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237 (accessible 24h/24)
Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.



COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal 17 novembre 2021

<u>Conseillers Municipaux Titulaires Présents</u>: M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés: M. Benoit Gance avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé

Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à Mme Virginie Masson Mme Laure Lambert avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin Mme Céline Defruit avec pouvoir à M. Thierry Linéatte Mme Angélina Darras

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Présentation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire expose : à l'échelle de la commune, il existe déjà un PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui date de 2004. Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est le document cadre en matière d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle de la Communauté de Communes. Il permet de porter une vision pour l'évolution de Terre de Picardie à un horizon d'une quinzaine d'années et de réglementer l'usage des sols pour l'ensemble du territoire.

<u>Le dossier de PLUI</u> est constitué de plusieurs documents : un diagnostic du territoire, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), un règlement, un plan de zonage.

Le diagnostic du territoire traite de plusieurs thématiques visant à porter une appréhension globale du territoire, notamment :

- Un diagnostic territorial comprenant :
 - L'évolution de l'urbanisation sur le territoire intercommunal ;
 - La morphologie urbaine, la typologie du bâti et le patrimoine bâti, rural des centres bourgs ;
 - Un diagnostic foncier visant à étudier les capacités de densification des espaces bâtis.
- Un état initial de l'environnement ;
- Un diagnostic socio-économique présentant les évolutions de la population, des logements et des activités.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est un document qui fixe les grandes orientations à l'échelle intercommunale pour les 10 à 15 prochaines années. Il sera débattu au sein du conseil municipal et en conseil communautaire. Il doit traiter de thématiques imposées : la protection des espaces naturels agricoles ou forestiers, la préservation et la remise en état des continuités écologiques, l'habitat,

les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, l'équipement commercial, le développement économique.

Les OAP (orientations d'Aménagement et de Programmation) viennent préciser les orientations du PADD et sont opposables aux permis de construire.

Elles peuvent être créées :

- sur des thématiques spécifiques (OAP thématiques) où elles permettent de détailler les moyens de mise en œuvre des objectifs du PADD ;
- sur des secteurs de projets bien identifiés (OAP sectorielles) où elles peuvent fixer le parti d'aménagement et le programme retenu.

Le zonage : le territoire intercommunal sera découpé en différentes zones où les règles de construction seront différentes. Ce découpage, que l'on appelle le « zonage » devra être cohérent avec les orientations inscrites dans le PADD. Les zones sont de différentes natures : zones U (urbaines), zones AU (à urbaniser), zones A (agricoles), zones N (naturelles).

Le règlement : il permet de définir les possibilités de construction sur chaque zone identifiée sur le plan de zonage. Il vise à réglementer, dans les zones délimitées, les nouvelles constructions et les aménagements des constructions existantes. Il répond à plusieurs questions :

- où et que puis-je construire?
- comment ma construction peut elle être intégrée dans son environnement ?
- comment doit-elle être raccordée aux voies et réseaux ?

<u>Les étapes de réalisation du PLUI</u>: l'élaboration du PLUI est un travail de longue haleine. Il mobilise les élus mais également les habitants durant toute la durée des études. Cette phase d'étude prendra fin à l'arrêt du projet de PLUI, fin 2024. Succède ensuite une phase dite « administrative » où les PPA (Personnes Publiques Associées) et les communes membres de Terre de Picardie sont invitées à donner leur avis sur le PLUI ainsi que les habitants lors de l'enquête publique. A l'issue de cette phase, le PLUI pourra être définitivement approuvé et s'appliquer sur le territoire en remplacement des PLU et cartes communales existants.

2021-2022 : état des lieux, diagnostic et enjeux

2022-2023: élaboration du PADD

2023-2024 : élaboration des OAP, règlement, zonages ...

2024 : arrêt du projet

2025 : phase administrative

La concertation avec les élus : l'association des élus à l'élaboration du PLUI est fondamentale dans l'objectif de réalisation d'un document partagé, compris par tous et qui soit le reflet des enjeux décelés sur le terrain par les élus locaux. Plusieurs instances sont prévues :

- instances collaboratives :
 - > COPIL (Président, Vice-Président, représentants des 10 groupes de travail, équipe technique)
 - > séminaire : ensemble des groupes de travail élargis (les représentants des groupes de travail + les conseillers municipaux et secrétaires de mairie intéressés par le sujet).
 - > groupes de travail : 10 groupes de travail avec 5 communes en moyenne par groupe et 2 élus par commune
- Instances informatives et décisionnelles :
 - > conseils municipaux
 - > conférence intercommunale des maires
 - > conseil communautaire

<u>La concertation avec les habitants</u>: l'avis des habitants est essentiel à la construction d'un document partagé, approprié par tous. Tout au long de l'élaboration du PLUI, les habitants pourront s'exprimer et seront appelés à participer à différents évènements de concertation.

Une réunion publique aura lieu le 22 novembre 2021 à Rosières en Santerre.

Les habitants peuvent également déposer leurs doléances sur le registre d'enquête publique PLUI disponible en Mairie de Chaulnes, s'informer sur le site internet de la communauté de communes Terre de Picardie: www.terredepicardie.fr, via également les réseaux sociaux, la newsletter, les journaux locaux, bulletins municipaux...

M. Philippe Cheval: des ateliers seront également montés avec les enfants.

M. Thomas Poulet: le PLUI remplacera donc le PLU?

M. Thierry Linéatte: oui tout à fait notre PLU devient caduc.

M. Philippe Cheval: Pour reprendre la philosophie des lois Grenelle obligeant plusieurs communautés de communes réunies à réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le PETR a effectué celui − ci à un premier niveau. Le PLUI est obligatoirement à faire et il est, lui, porté par la Communauté de Communes. Ce document ne sera pas l'accumulation des divers documents d'urbanisme qu'ont les communes (PLU, cartes communales), cela sera un document qui sera le porteur du destin de la communauté de communes pour les 15 prochaines années et il prendra néanmoins en compte les particularités des communes. Pour se faire le PLUI s'appuiera automatiquement sur le SCOT qui dominera la situation pour les 3 communautés de communes : la Haute − Somme, Terre de Picardie et l'Est Somme, il s'appuiera également sur le plan de climat air énergie. Pour le développement durable, des actions seront menées pour respecter la planète. Le PLUI prendra en compte ce document opposable. Un cabinet (Espace Ville) a été recruté pour nous aider à apporter leur méthodologie pour construire ce document communautaire. Cela coûtera plus de 400 000 € à Terre de Picardie. C'est un travail de longue haleine et très chronophage. Les enfants (via des ateliers au collège, ALSH…) seront associés à ce projet car ce PLUI est également pour eux.

IV. Rapport commission finances – demandes de subvention DETR/DSIL

<u>Point sur les dépenses Investissement 2021</u>: achat photocopieur, écran salle des votes, 3 barnums, modification du panneau d'informations, ordinateur et logiciel, 2 tondeuses, extincteurs, passages piétons, voirie rue Aristide Briand, voiries diverses, brûleur église, tennis couvert (dégât des eaux), maîtrise d'œuvre rue du Parc (travaux en cours), insertion appel d'offres, arbres (dans le cadre d'1 million d'arbres), étude pour la redynamisation du centre-bourg, restes à réaliser de la rue Odon Dumont, SOPELEC, FDE, PLU, poubelles, barrières.

<u>Point sur les recettes Investissement 2021</u> : rue Odon Dumont : subventions Département, Terre de Picardie et Région, subventions Département et Caisse de Dépôts pour la redynamisation du centre-bourg, FCTVA.

Investissements proposés en 2022 : église – phase 1, éclairage église (dossier DSIL à établir), voirie MTA, éclairage public – phase 2, acquisitions matérielles (tracteur tondeuse, véhicule supplémentaire), acquisitions mobilières (terrain rue de Pertain, friche agricole avenue Aristide Briand), city stade (dossier DETR à établir), aires de jeux (dossier DETR à établir), signalétique urbaine, dossier gare/collège (maîtrise d'œuvre), travaux d'isolation au tennis couvert (dossier DSIL à établir), CSC/ crèche – proposition de la FDE pour engager une réflexion au niveau départemental sur tous les projets qui pourraient se faire dans les bâtiments communaux (ex : réseau de chaleur).

Autres actions : reprise de concessions au cimetière, habitat : procédure d'abandon manifeste à relancer.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'établir les demandes de subventions

nécessaires (DETR-DSIL) auprès des partenaires financiers afin de présenter ces dossiers dans les délais impartis.

Adopté à l'unanimité

V. Rapport annuel du SIEP du Santerre

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente donc ce rapport :

Caractéristiques techniques du service : ressource en eau, stockage, distribution, pilotage, réseaux, compteurs/branchements, évolution des volumes facturés, rendement, suivi et contrôle de la qualité de l'eau par l'ARS, autosurveillance, opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE).

M. Philippe Cheval: Les ORQUE sont des opérations obligatoires sur Caix et on a fait une ORQUE sur Morchain et Potte qui est une ORQUE volontaire pour préserver la ressource eau. Ce sont des opérations qui depuis 12 ans nous ont coûté plus de 700 000 €, qui voit des plans d'actions mis en œuvre pour essayer d'avoir des pratiques agricoles mais pas que, tout le monde est concerné, habitants, artisans, communes. Si nous n'avions rien fait depuis 12 ans, l'eau ne serait peut-être plus potable. Une expérience a été portée par les agences de l'eau et autorisée par l'Europe : des paiements pour services environnementaux (PSE). Les agriculteurs sont indemnisés à hauteur des pertes qu'ils ont, pour mettre sur certains points du territoire, des cultures sans intrants (pas de nitrate, pas de pesticides). Un cabinet d'études a été recruté afin d'accompagner le SIEP du Santerre dans ce processus, pour faire une proposition à l'agence de l'eau pour le remettre au niveau de l'Europe et du Ministère de la Transition Ecologique.

Tout cela était bien, les services de l'Etat étaient d'accord jusqu'au moment de la décision après passage de la commission avec des personnes du ministère où notre dossier a été refusé. J'ai donc interpellé le Ministère de la Transition Ecologique en vain.

Monsieur le Maire poursuit en présentant les caractéristiques financières du service : tarification de l'eau, recettes du service, investissements et financements, ainsi que le tableau récapitulatif des indicateurs.

Adopté à l'unanimité

VI. Terre de Picardie : Convention Territoriale Globale

Le Maire informe le conseil municipal que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

L'action des Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.

Le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) Terre de Picardie arrive à son terme en 2021, il est remplacé par la convention territoriale globale (CTG). La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. La Caf valorise ainsi l'engagement des collectivités locales à maintenir et développer les services aux familles sur leurs territoires.

Ce financement, conditionné à la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), garantit :

- Le maintien des financements, sur le territoire de compétence, qui étaient versés précédemment au titre des CEJ pour les services existants, selon des modalités de calcul simplifiées.
- Une incitation financière lisible pour le développement de nouveaux services cofinancés par les collectivités. Il précise que cette convention, serait conclue, jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour signer cette convention territoriale globale.

Mme Claire Lecot-Robit : ça laisse penser à un futur agrandissement de la crèche ?

<u>M. Thierry Linéatte</u> : les nouvelles propositions de financement par la CAF pourraient contribuer à rétablir l'équilibre financier de la crèche, condition obligatoire pour cet agrandissement.

Adopté à l'unanimité

VII. Instauration de la journée solidarité / durée annuelle légale de travail 1607 heures

A compter du 1er janvier 2022, la durée du temps de travail des agents de la fonction publique territoriale doit être fixée à 1 607 heures par an. Dès lors, les congés accordés aux agents visant à reduire la durée annuelle du travail à moins de 1607 heures ne peuvent plus être maintenus. Il s'agit notamment du jour de la fête de Chaulnes, des ponts...Les agents de la commune travaillant 1600 h/an, il y a donc lieu d'instaurer la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Elle sera fixée pour le personnel de la commune de Chaulnes : le lundi de Pentecôte. La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures.

Adopté à l'unanimité

VIII. Délibérations diverses

1. <u>Mises en non-valeur</u>: Sur proposition de Monsieur le Trésorier par mail explicatif du 4 août 2021, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 334,75 €.

Adopté à l'unanimité

2. <u>Remboursement anticipé de l'emprunt Sanaterra</u> : Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de rembourser par anticipation l'emprunt auprès de la Banque Postale, qui avait permis de financer l'achat du bâtiment situé sur la Zone Industrielle (Sanaterra) et qui vient d'être vendu. Vu la proposition ci-dessous établie par la Banque Postale :

N° du contrat	Date de la prochaine échéance choisie pour le remboursement anticipé	Capital restant dû à la date de la prochaine échéance	Indemnité de remboursement anticipé
MON281841EUR001	01/01/2022	176 318,96 €	32 933,05 €

M. Thomas Poulet : c'est le même principe pour tous les emprunts ?

<u>M. Thierry Linéatte</u>: oui, ces indemnités sont conséquentes, c'est la règle pour toutes les emprunts réalisés par les collectivités. Néanmoins, cela permet de réduire notre taux d'endettement, et augmenter notre capacité d'emprunt si cela est nécessaire. Ce remboursement est largement couvert par la vente de ces locaux.

Adopté à l'unanimité

3. <u>RODP Télécommunications</u>: Monsieur le Maire rappelle que les articles L 45-9 et 47 du code des postes et communications électroniques prévoient que l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication rend exigible le versement par les opérateurs d'une redevance (RODP) au profit des communes. Le montant de cette redevance, revalorisée annuellement, est calculé sur la base du patrimoine implanté en domaine public (linéaire d'artères, antennes, pylônes et autres installations). Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Adopté à l'unanimité

4. <u>Décision modificative n°2</u> : Le Conseil Municipal a décidé les virements de crédits budgétaires comme suit afin de régulariser des factures à mandater au compte 739221 en section de fonctionnement :

Dépenses compte : 6232 - 85 € Dépenses compte : 739223 + 85 €

Adopté à l'unanimité

IX. Aide COVID pour un commerçant

Monsieur le Maire rappelle aux membres que lors de la séance du 8 février 2021, le Conseil Municipal a décidé de soutenir les commerçants et entreprises de la commune, les plus durement impactés par la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID19. Ainsi, et au travers d'une convention de délégation passée avec la Région Hauts-de-France compétente en la matière, la commune de Chaulnes a décidé de soutenir les entreprises et commerçants chaulnois à hauteur de 1 000 €. Lors de l'attribution de cette aide, la demande du commerce « le Sulky » est arrivée tardivement. Dans la mesure où des crédits sont encore disponibles, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de verser cette aide à ce commerce chaulnois.

Adopté à l'unanimité

X. Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des concessions dans le cimetière présentent un réel état d'abandon, ce qui crée un problème majeur : les monuments ainsi délaissés nuisent à l'aspect général du cimetière. La dernière procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon date de 1997. Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une procédure de reprise de ces concessions (prévue au Code Général des Collectivités Territoriales).

La constatation de l'état d'abandon constitue la première étape de la procédure. Cet état doit être constaté par procès – verbal et les familles ou héritiers disposent d'un délai pour se manifester.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de lancer cette procédure pour le cimetière de Chaulnes.

Adopté à l'unanimité

XI. Informations diverses: concours des villes et villages fleuris

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la Commune n'a pas obtenu la labellisation villes et villages fleuris. Le personnel communal avait pourtant fait le nécessaire. La commune répondait à un grand nombre de critères de la grille d'évaluation mais cela n'a pas été suffisant pour l'attribution du label 1 Fleur. Le jury propose une autre visite en 2023. Il a attiré l'attention sur la taille des arbres et des arbustes (taille au carré) et invite la commune à diversifier la palette végétale et à établir un plan de gestion différenciée pour une meilleure gestion en fonction des espaces et optimisation des moyens.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et leurs familles respectives pour l'entretien du cimetière. Il les félicite d'être venus pendant plusieurs jours nettoyer les allées du cimetière, soulageant ainsi le travail des employés communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal 21 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du ler avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

<u>Conseillers Municipaux Titulaires Présents</u>: M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés: Mme Nadège Latapie-Copé avec pouvoir à M. Benoit Gance

Mme Laure Lambert avec pouvoir à Mme Géraldine Lefèvre Mme Angélina Darras avec pouvoir à M. Thomas Poulet Mme Céline Defruit avec pouvoir à M. Thierry Linéatte

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2021

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Report des crédits d'investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L1612-1 modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3:

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice

auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles:

- Article 2031 frais d'études : 14 250 €
- Article 2033 frais d'insertion : 600 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles:

- Article 2111 Terrains nus : 300 €
- Article 2115 Terrains bâtis : 300 €
- Article 2121 plantation d'arbres et d'arbustes : 900 €
- Article 21311 Hôtel de Ville : 28 000 €
- Article 21318 Autres bâtiments publics : 102 000 €
- Article 2135 installations générales, agencements : 2 500 €
- Article 2151 réseaux de voirie : 12 500 €
- Article 2152 installations de voirie : 80 231.30 €
- Article 21534 réseaux d'électrification : 31 250 €
- Article 21568 autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : 900 €
- Article 21578 autre matériel et outillage de voirie : 1 500 €
- Article 2158 autres installations / outillages : 2 500 €
- Article 21757 matériel et outillage de voirie : 1 050 €
- Article 2183 matériel de bureau et matériel informatique : 900 €
- Article 2184 mobilier : 1 000 €
- Article 2188 autres immobilisations corporelles : 900 €

Adopté à l'unanimité

IV. Dossier AMSOM / Perception

M. le Maire fait le point sur les différents dossiers en cours avec l'AMSOM :

- Il restait à régler le problème de la location du rez de chaussée à l'Association des Paralysés de France. L'AMSOM propose une division en volumes, la commune restant propriétaire du rez-de-chaussée. Une convention répartira les charges au prorata des surfaces. Rappel, sont prévus : 2 logements T2 au R+1, 1 logement T3 au R+2, 4 logements T2 à l'arrière de la perception.
 - Monsieur le Maire demande l'autorisation de réaliser cette opération de logements locatifs sur la commune de Chaulnes avec l'AMSOM et donc de signer la promesse de vente.

Adopté à l'unanimité

• Concernant la friche commerciale avenue Aristide Briand, M. Linéatte est en relation avec Mme Marine Brésous, nouvelle chargée de mission du PETR, afin de monter le dossier « commerces » sur ce site. Une division en volumes peut également s'envisager avec l'AMSOM, la Commune restant maître d'œuvre pour la partie commerciale.

M. Philippe Cheval: Marine est à disposition des communes et communautés de communes pour le FISAC, et « petites villes de demain », il faut l'associer au maximum aux projets.

V. Situation du bureau de Poste de Chaulnes

M. le Maire a rencontré la Déléguée départementale des services de la poste, qui a fait part de la situation suivante, concernant le bureau de poste de Chaulnes : actuellement 27h / semaine d'ouverture du bureau (33h en 2015)

2013 – 103 clients/jour 2019 – 60 clients/jour 2015 – 84 clients/jour 2020 – 51 clients/jour

2017 – 65 clients/jour 2021 – 45 clients/jour (janv-nov)

68% courriers/colis 8% retraits bancaires 10% instance des colis 5% dépôts d'espèces

Ce qui représente 7 h d'occupation devant les clients et 60% d'activité en moins entre 2015 et 2021. La Poste doit néanmoins assurer (convention avec l'état) 12h d'ouverture minimum/semaine.

Elle propose (impose ?) donc ces nouvelles dispositions pour février 2022 : présence d'un facteur-guichetier (distribution et bureau) - nécessité de deux personnes : il y a 12 structures identiques actuellement dans la Somme.

Ouverture du bureau de Chaulnes : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h15, mercredi 9h30 à 12h30. Ce qui représenterait 14 h / semaine.

La Poste est en recherche de nouvelles activités : portage de repas, renumérotation des boîtes aux lettres, distributions diverses (pubs, bulletins municipaux,...), vigie urbaine, ...

Le conseil municipal fait remarquer la fermeture de la Poste le samedi matin, qui n'est pas pratique pour les personnes qui travaillent la semaine.

- M. Thomas Poulet: ce ne sont pas des propositions, on n'a pas le choix.
- M. Thierry Linéatte : effectivement nous sommes prévenus mais nous n'avons guère le choix, sauf insister sur une ouverture le samedi matin.
- M. Régis Lecot fait remarquer également par rapport aux nombres de clients / jour que la Poste ferme de plus en plus régulièrement dans la semaine et donc forcément il y a moins de clients.
- M. Arnaud Noblécourt : Il faut quand même penser aux gens qui travaillent et qui ne pourront pas aller chercher le samedi le colis ou le recommandé reçu la semaine.
- M. Thierry Linéatte : c'est une problématique que j'ai déjà évoquée avec la déléguée départementale.
- M. Philippe Cheval: plus on fermera la Poste, moins il y aura de clients. On va vers la fermeture du bureau de Poste tenu par la Poste et on va s'acheminer vers un bureau de Poste Municipal. J'ai bien compris que ce n'est pas une proposition qui est faite que c'était une réalité qu'on nous applique. C'est lourd pour le monde rural que nous défendons.

Monsieur le Maire propose donc de s'opposer à cette décision et d'exiger de la Poste qu'elle reste ouverte le samedi matin.

- M. Aïres Ferreira: de plus pourquoi n'ouvrir que le matin, il ne peut pas y avoir quelques après midis.
- M. Linéatte : ce dispositif de facteur- guichetier implique ce type de fonctionnement. C'est propre à leur organisation.

Le Conseil Municipal s'oppose donc symboliquement à cette décision et demande à la Poste qu'elle reste ouverte le samedi matin. Cette motion leur sera transmise.

VI. Point dossier DETR / DSIL

Monsieur le Maire présente les dossiers de DETR et de DSIL :

TENNIS COUVERT / RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE: DSIL / 1

DEPENSES		RECETTES	
Eclairage/passage aux leds:	8 709,57 €	DSIL (80%):	14 391,65 €
Isolation thermique:	9 280,00 €	Part communale (20%):	3 597,92 €
TOTAL HT:	17 989,57 €	TOTAL HT:	17 989,57 €

CREATION D'UN CITYSTADE ET D'AIRES DE JEUX : DETR / 1

DEPENSES		RECETTES	
Citystade:	95 103 €	Citystade: DETR (35%)	33 286 €
Aires de jeux :	26 087 €	Département (40%)	38 041 €
Dalles béton aires de jeux :	13 526 €	Région (5%)	4 755 €
		Aires de jeux : DETR (35%)	13 865 €
		Part communale :	44 769 €
TOTAL HT:	134 716 €	TOTAL HT:	134 716 €

Remerciements à Mme Claire Lecot-Robit, Mme Angélina Darras et Mme Géraldine Lefèvre pour leur investissement dans ce projet. Les enfants de l'école sont également associés au dossier : aires de jeux et les collégiens au dossier : citystade.

ECLAIRAGE EGLISE (déjà présenté en 2021) : DSIL / 2

DEPENSES		RECETTES	
Eclairage/passage aux leds :	17 922 €	DSIL (80%):	14 337,60 €
Isolation thermique:	9 280,00 €	Part communale :	3 584,40 €
TOTAL HT:	17 922 €	TOTAL HT:	17 922 €

Claire Lecot-Robit : Qu'en est-il de la rénovation des peintures de l'église ?

M. Thierry Linéatte : les demandes de subventions église viennent toutes de nous être accordées :

DETR : 200 000 €, Département : 150 000 €, Région : 125 000 €. Les élections départementales et régionales et les renouvellements d'équipes qui s'en suivent ont provoqué des retards dans les attributions.

VII. Participation citoyenne – protocole

Monsieur le Maire donne la parole à Anne Lebrun-Merlin qui a géré le dossier :

La procédure touche à sa fin. La Préfecture a renvoyé le protocole de participation citoyenne signé par la Préfète et le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale de la Somme, protocole conclu pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction. Le dispositif est donc instauré sur la commune de Chaulnes. Une réunion publique sera organisée par Monsieur le Maire et le responsable territorial de la gendarmerie nationale en vue de présenter la démarche, d'expliciter la nature des informations susceptibles d'intéresser les forces de sécurité de l'Etat et le rôle de chacun dans le dispositif.

VIII. Délibérations

1. FDE / Eclairage public :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public (phase 1) étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la modernisation Avenue Jean Jaurès, Lotissement Saint-Didier,

Résidence Chenonceaux, rue Pierre et Marie Curie, rue de Nesle, Eglise, Gymnase.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 163 085,00 € TTC. Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux selon le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux dans la limite des dépenses, la

TVA, et la maîtrise d'œuvre) : 60 354,00€

- Aide de 40% du Département de la Somme 50 000,00€

- Contribution de la commune 52 730,00€

TOTAL TTC: 163 084,00€

Adopté à l'unanimité

2. Subvention CCAS: 5 000 €

Adopté à l'unanimité

3. Subvention Amicale du Personnel: 700 €

Adopté à l'unanimité

4. Adhésion au service mission temporaire du Centre de Gestion de la Somme : depuis quelque temps le service administratif de la Mairie est en effectif réduit suite aux divers arrêts maladie. Il y a donc lieu d'avoir recours au service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel », créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....). Monsieur Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie la Communauté de Communes Terre de Picardie pour la mise à disposition d'un de leurs agents qui est venu former un agent administratif.

- 5. Estimation domaniale parcelle avenue Aristide Briand : estimation établie à 60 000 € (+/-10%). Monsieur le Maire proposera donc cette somme au notaire.
- M. Thomas Poulet: on peut proposer moins?
- M. Thierry Linéatte : on peut toujours. Néanmoins,il faut être raisonnable, d'autant plus qu'on peut du coup se retrouver avec une offre extérieure supérieure (même si on peut ensuite appliquer le droit de préemption). L'estimation des Domaines est toujours proche de la réalité et me parait donc correcte si on veut acquérir cette friche.
- 6. A.M.O église : la simple maîtrise d'œuvre s'avère insuffisante par rapport à l'ampleur du projet. Une A.M.O (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) est indispensable afin de définir le cahier des charges nécessaire la désignation de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'église. L'A.M.O prendra en compte les deux

phases. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer cette consultation d'A.M.O.

Adopté à l'unanimité

Mme Claire Lecot-Robit : La Commune de Rosières en Santerre a-t-elle un projet similaire au nôtre ? M. Thierry Linéatte : non, le projet que nous avons en commun concerne la signalétique. C'est pour celui-ci que nous mutualiserons l'étude dont je vous parle ensuite.

IX. Informations diverses

- Travaux rue du Parc : restent à réaliser les marquages au sol, pose des barrières et signalétique, engazonnement. Les riverains rencontrés sont satisfaits.
- Travaux Mairie/Logement: M. Benoit Gance, qui gère les travaux, indique que les plafonds et les éclairages Leds de la Mairie sont terminés. Il reste à installer le chauffage électrique (retard dû au Covid). Les travaux de la salle des mariages devraient commencer le 15 janvier (fenêtres, isolation, plafond et peintures). Le logement est peint, il ne restera que les sols et le chauffage/plomberie à faire en janvier. Le placo est posé dans les sanitaires publics, viendront ensuite le carrelage et la peinture. Il y a quelques mauvaises « surprises » qui entrainent quelques travaux supplémentaires. Une visite de fin de travaux sera programmée.
- Redynamisation centre- bourg : la commune va s'orienter vers le projet signalétique. Quartier Libre conseille la Mairie quant à la démarche à suivre. Une AMO sera nécessaire, associée à la commune de Rosières pour cette étude.

Dossier Gare / Collège : Une AMO sera également nécessaire. Le contact avec la SNCF a enfin été établi. Monsieur le Maire remercie M. Thomas Poulet pour son aide. La SNCF est donc informée du projet et du partenariat souhaité.

Pour le terrain rue de Pertain : Mme Julie Colin, paysagiste associée à Quartier Libre, a été contactée pour conseiller la commune sur l'aménagement de cet espace naturel. Elle propose une étude « flash » (petites études pour petit projet) qui permettra d'abonder dans le dispositif « Petites Villes de Demain ».

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à tous les volontaires qui, tout au long de l'année, oeuvrent pour la commune : distribution du bulletin municipal, des colis des aînés, à tous ceux qui ont participé à la réalisation et la réussite du marché de Noël, qui participent aux réunions de commissions, de conseil municipal, le tout malgré les circonstances difficiles. Il espère que les réunions pourront reprendre en présentiel en 2022.

Il remercie également les services administratifs et techniques de la commune pour le travail accompli cette année, encore une fois dans des conditions compliquées, et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

PARTICIPATION CITOYENNE, « DEVENIR ACTEUR DE SA SÉCURITÉ »

Associant les habitants à la protection de leur environnement, ce dispositif s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, par une approche partenariale des

relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat. Il vise à :

- développer auprès des habitants de la commune, une culture de la sécurité,
- renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants,
- développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Le maire de la commune et les forces de sécurité de l'Etat mettent en place, encadrent et évaluent un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Le dispositif de participation citoyenne est instauré dans notre commune.

plan. Le dossier de présentation reçu reprenait bien les critères de la grille d'évaluation.

Il nous félicite pour la bonne communication avec les habitants, par le bulletin municipal et la page Facebook. Il note que les habitants sont sensibilisés à l'environnement via diverses manifestations comme le concours des maisons fleuries, le concours de nichoirs ou la bourse aux plantes.

Il fait remarquer que la commune réalise des démarches intéressantes en faveur de l'économie des énergies et des ressources par l'isolation des bâtiments, l'éclairage public en LED, l'acquisition d'un véhicule électrique, le broyage et la valorisation des déchets verts pour le paillage et le recueil des eaux de pluie.

Par contre il attire notre attention sur la taille des arbres et des arbustes. La taille au carré doit être proscrite pour favoriser une gestion en port libre. Cela favorise la vie à l'intérieur de l'arbre, encourage les floraisons et diminue les tâches d'entretien des agents communaux. Il remarque que le patrimoine arboré est exceptionnel et mériterait d'être mis en valeur. Il nous invite à diversifier la palette végétale et à établir un plan de gestion différenciée pour une meilleure organisation en fonction des espaces et optimisation des moyens.

Le jury a pu ressentir la motivation de l'équipe élus/employés communaux et nous encourage à poursuivre nos efforts.

<u>Conclusion</u>: Les critères de la grille d'évaluation ne sont pas encore réunis pour attribuer le label 1 fleur. Le jury ne peut pas labelliser la commune cette année et propose une autre visite en 2023.



NOUVELLE ORGANISATION POUR LE BUREAU DE POSTE DE LA COMMUNE



Dans le respect de sa mission de service public sur la contribution à l'aménagement du territoire, plus précisément sur le maintien de ses points de contact, la poste annonce mettre en place à partir du 22 février 2022, le dispositif facteur-guichetier au sein du bureau de poste de notre commune.

Ainsi, à compter du 22 février les horaires d'ouverture du bureau de poste au public seront de 10h00 à 12h45 du lundi au samedi.

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le jury régional constitué de professionnels des es-



paces verts, de l'urbanisme, de l'environnement et du tourisme s'est promené quelques heures dans la commune le **lundi 12 juillet 2021**.

Chacun devait apprécier, en fonction des critères définis nationalement, la qualité du fleurissement et du cadre de vie en tenant compte de l'investissement humain consenti.

Résultat des délibérations :

Le jury remercie l'équipe municipale pour l'accueil et a apprécié la présentation du parcours à l'aide d'un

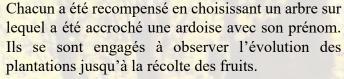
PLANTONS POUR DEMAIN, POUR LE DEVENIR DE NOTRE PLANÈTE....

23 élèves de la classe de CE2 ont participé à la plantation de 14 arbres fruitiers le lundi 29 novembre.



Ces plantations ont été réalisées par les employés communaux en présence d'élus, d'une institutrice et de la directrice de l'école Robert DOISNEAU, dans le cadre du dispositif « 1 million d'arbres en Hauts de France » initié par le Conseil Régional.

Emmitouflés face au grand froid, les élèves ont été très intéressés par les explications de Stéphane, chef d'équipe municipal. Les questions ont été nombreuses.



Notre objectif est de participer à la préservation de l'environnement et d'améliorer la biodiversité dans la commune.

Ainsi, pommiers, pruniers, poiriers, cerisiers, peuvent prendre racine dans un espace vert, avenue Jean JAURES, jusque-là inoccupé. Toute personne, en passant, pourra cueillir des fruits quand ce sera la saison.











FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS

Bravo à tous pour votre participation et votre imagination débordante!

Après délibération, le jury a tranché et choisi ses trois photographies préférées.

Félicitations à Madame Martine LURIN (N°1), Monsieur Corentin HURIER (N°2) et Monsieur Rudy LECOT (N°3) qui ont tous bien mis en scène le thème « CHAULNES, en automne ».

Il a été remis à chacun le mug de la ville de CHAULNES, rempli de chocolats en papillotes.

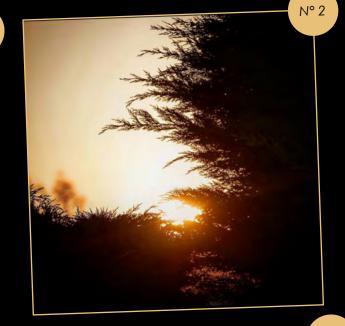
Merci à l'ensemble des participants pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce jeu concours et de ce fait à la lecture de notre bulletin municipal.

Nous profitons de la période pour vous souhaiter une très bonne année 2022.



LES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT : Anne LEBRUN-MERLIN, Angélina DARRAS, Virginie MASSON, Géraldine LEFEVRE, Laure LAMBERT, Thierry LINEATTE, Régis LECOT, Thomas POULET et Xavier DUBERNARD









LES INFOS DU COLLÈGE

CROSS DISTRICT UNSS

Une 3ème place bien méritée pour les benjamin(e)s et minimes du collège Aristide Briand de Chaulnes le mercredi 1^{er} décembre. Malgré la pluie, 22 élèves du collège se sont présentés sur la ligne de départ lors de ce cross UNSS de district à Péronne. C'est en parcourant plus de 2 kilomètres dans la boue que les



meilleurs coureurs du jour ont permis de représenter leur collège en s'accrochant à la dernière marche du podium. Le fruit de leurs efforts collectifs leur permet de décrocher une belle récompense individuelle.

« SEUL ON VA VITE, ENSEMBLE ON VA LOIN »

(proverbe africain)

Les classes de 6ème ont travaillé sur la notion de harcèlement avec Mmes Barba et Bichet. Après avoir étudié le clip et les paroles de la chanson « Fragile » de Soprano, les élèves ont écrit un slam sous forme d'acrostiches qu'ils ont mis en musique. Laissons-leur la parole.

Tu ne souris plus jamais
ien ne te réconforte
l faut agir
urtout en parler
l laisse pas faire
t la joie reviendra

(Théa, Anna)

Arabes, africains, japonais, on est tous différents mparfait, ce n'est pas qu'un temps à conjuguer l'abord humain comme les autres t si tu vois quelqu'un en difficulté appelle-toi qu'on doit tous apprendre à aimer (Maëlle, Quentin)

Bien vivre à Chaulnes

Pourquoi tu pleures ?
Une fois ensemble ça va aller
egarde nous



u es forte, reste comme tu es n est là pour te soutenir courage ci on est tous différents et c'est tant mieux comme ça.

(Logan, Léo)

« Être différent c'est pas être moins bien, c'est être pas pareil »

M TON O

Les 5èmes Athènes participent cette année à « engage toi pour la planète ». C'est un challenge en 3 étapes : découvrir, rencontrer, relever un défi. Economiser l'eau (l'or bleu) a été leur premier sujet. Avec Mmes Barba et Bichet, ils ont créé une petite affiche puis installé des jeux au CDI pour sensibiliser leurs camarades à ce problème.

Car saviez-vous que plus de 263 millions de personnes font 30 km pour atteindre un point d'eau et que dans certains pays les habitants n'ont que 10 litres d'eau en moyenne pour vivre chaque jour? Il est grand tant d'agir. N'êtes vous pas d'accord? Voici quelques conseils : Récupérer l'eau froide quand on attend l'eau chaude pour se laver les mains, récupérer et utiliser l'eau de pluie, réutiliser l'eau qui a servi à laver les légumes pour arroser les plantes...

JE FILME LE MÉTIER QUI ME PLAÎT

LE TCHO GARAGE

Cette année encore, certains élèves volontaires ont décidé de tenter leur chance en

participant au concours « je filme le métier qui me plaît ». Le métier choisi ? Garagiste. La catégorie dans laquelle ils vont concourir ? Halte aux préjugés. Car s'il y a bien un métier pour lequel on a tous des anecdotes en tête c'est bien celui de garagiste. Avec l'aide de certains de leurs professeurs (Mr Verscheure, Mmes Lefèvre, Bichet et Géry) ainsi que de Mr Camba, les idées reçues vont avoir la vie dure. Dans leur petit clip les élèves vont essayer de glisser des allusions aux films de Dany Boon car c'est lui qui sera le président du jury cette année. Et Raphaël, qui a beaucoup de mal à mettre son K-Way, sait de quoi il parle. Encore beaucoup de travail mais en Février, ils seront prêts à envoyer leur vidéo et ainsi obtenir des points bonus.

FAIRE PREUVE DE CIVISME... STOP AUX INCIVILITÉS

MERCI DE SORTIR VOS POUBELLES LA VEILLE AU SOIR DE LA COLLECTE



de maintenir Afin un visuel de notre agréable, commune nous vous rappelons les poubelles que ménagères doivent être sorties la veille au soir de la collecte, soit le jeudi soir et rentrées dès que possible après le passage de la benne,

soit le vendredi. Elles ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique.

Il en est de même pour les sacs jaunes et bleus qui ne doivent pas être sortis trop à l'avance, mais la veille au soir de la collecte uniquement.

RAMASSER LES CROTTES DE SON CHIEN EST UN ACTE DE CIVISME ET C'EST AUSSI UNE OBLIGATION!

Marcher dessus porte bonheur, dit-on ! Un bonheur qui n'est plus dans le pré mais sur les trottoirs de nos villes où les déjections canines sont courantes. Pourtant la loi veille et les propriétaires de chiens

L'Académie

un peu trop désinvoltes sont passibles d'amendes qui peuvent atteindre des montants importants.

française nomme déjections canines, le langage courant les appelle crottes de chiens. Il n'empêche que la façon de les nommer n'a aucune importance pour la personne âgée qui se casse le fémur après avoir glissé sur une crotte de chien ou l'enfant dans lorsqu'il l'incompréhension voit ses belles chaussures ou son petit vélo souillés par le caca de chien dans lequel il a pataugé. A une époque où le

mot civisme redevient, à très juste titre, une valeur cardinale, il serait temps que certains propriétaires de chiens réalisent que le premier des devoirs d'un citoyen c'est de veiller à ne pas porter atteinte à la sécurité et à la liberté de ceux qui utilisent les trottoirs et les voies publiques.

Bien sûr, comme tout être vivant, les chiens doivent pouvoir satisfaire leurs besoins naturels. Mais pas n'importe où : ni sur le tapis du salon, ni dans le bac à sable du square d'à côté. Cela s'apprend dès le « berceau » quand l'animal n'est qu'un chiot. Si le maître l'habitue à le sortir régulièrement, à se soulager là où la loi l'autorise, l'habitude sera prise. Question d'éducation de l'animal et surtout de son maître. Le chien qui fait ses besoins n'importe où révèle de manière criante le manque d'éducation de son maître.

Le sac plastique est l'ustensile indispensable pour tout maître respectueux.

La loi interdit tout lieu, voie publique, trottoirs, pelouses des jardins publics, aires de jeu... Le non-respect de cette interdiction est passible d'une amende pour le propriétaire du chien de 35 € à 450 € selon les arrêtés pris par les municipalités. A bon entendeur!

STOP AUX MASQUES JETÉS PAR TERRE

Depuis le début du déconfinement, une nouvelle source de pollution a fait son apparition, celle des

masques de protection usagés. Ils jonchent les trottoirs, remplissent les caniveaux, sont jetés au hasard dans les poubelles, se retrouvent sur les plages et même dans les forêts. Ces incivilités représentent un vrai danger de contamination et polluent l'environnement.





Dans ce bulletin, que nous apportons notre contribution aux commerçants et artisans locaux en insérant leur logo ou carte de visite. Tous ont été contactés, ceux qui n'ont pas encore répondu peuvent toujours le faire, leur publicité paraîtra dans le prochain numéro.















PHARMACIE 03 22 85 40 32
FLAMENT-VANYSACKER www.pharmacie-chaulnes.com

MATERIEL MEDICAL - LIVRAISONS A DOMICILE Accueil, écoute et conseils

16 bis, av. Aristide Briand - 80320 CHAULNES

UNE JOURNÉE POUR SE SOUVENIR... LE 11 NOVEMBRE 2021 A RÉUNI PETITS ET GRANDS.

Membres d'associations d'anciens combattants, le souvenir français, élus et public se sont retrouvés pour déposer des gerbes de fleurs à la gare de CHAULNES puis au pied du monument aux morts, pour ne pas oublier ce 11 novembre 1918 il y a 103 ans. Les enfants ont chanté la Marseillaise, reprise par les adultes. Thierry LINEATTE a lu le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat des anciens combattants.

Le 11 novembre marque la fin de la Première Guerre mondiale, après quatre ans de conflit, entre 1914 et 1918. Morts, mutilés, invalides, plus de 18 millions de personnes, militaires comme civils, ont été victimes de celle que l'on appelle la «Grande Guerre».



L'Armistice, qui marque la fin des combats, a été signée le 11 novembre 1918 à 5h15 dans le wagon-restaurant du maréchal Foch, à Rethondes (Oise), en forêt de Compiègne. Wagon qu'il est toujours possible de visiter. C'est à 11 heures que les cloches ont résonné dans toute la France pour annoncer la fin de la guerre.

Cette rencontre du 11 novembre 1918 entérine la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne. La fin de la <u>Première Guerre mondiale</u> sera officiellement marquée par la signature du traité de paix de Versailles, le 28 juin 1919.

(Le 11 novembre est un jour férié en France depuis la loi du 24 octobre 1922)

HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN ALGÉRIE, LE DIMANCHE 05 DÉCEMBRE 2021

Chaque année, le 05 décembre, les anciens combattants en Afrique du Nord se recueillent dans le souvenir de tous leurs camarades « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc.

Malgré un temps pluvieux quelques personnes se sont rendues au monument aux morts pour assister au dépôt de fleurs.



Le message de la fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc a été relayé:

« Cet hommage national rendu dans nos villes et nos villages est chargé de souvenirs pour notre génération. Il est aussi la signification profonde d'une reconnaissance à l'égard de tous ceux qui, au fil du temps et de notre histoire, ont servi la France; une France éprise de liberté et de paix.

En ce 05 décembre 2021, nous exprimons la peine d'une génération blessée et meurtrie par la mort de ces glorieux combattants, fauchés là-bas, de l'autre côté de la Méditerranée.

Nous avons traversé cette période angoissante où se mêlaient la peur et la raison. Elle marquait pour beaucoup d'entre nous, le temps de l'éloignement et de la séparation d'êtres chers.

Par notre démarche associative, par la présence de nos drapeaux, nous entendons au-delà de l'hommage à cet ami tombé à nos côtés, offrir dans ce monde toujours aussi tourmenté, aux hommes et aux femmes de bonne volonté, un message d'espoir, de fraternité et de paix.

Aussi, notre mission est de ne jamais renoncer à cet impérieux devoir de mémoire ».



LE COLIS DES AÎNÉS

- « Alors vous le trouvez comment le café ? »
- « Très bon, il a du goût !! Tu l'as eu où ? »
- « Dans mon colis des aînés, il y avait aussi des friandises et de quoi se faire un petit repas. Les membres de la commission du CCAS et conseillers municipaux sont venus me l'apporter!! »



Le colis offert aux aînés est le fruit d'un subtil dosage entre plaisir des yeux et bonheur des papilles. La confection de ce colis a été réalisée manuellement par des personnes en situation de handicap au sein d'un ESAT (Etablissement et Service par le Travail) proche de chez vous.

LE CAFÉ DU COMMERCE PRIMÉ



Le 11 décembre, Rose et Laurent GLADYSZ, gérants du café-tabac du commerce à Chaulnes ont été distingués par la profession...

La diversité des services proposés et les efforts consentis par Rose et Laurent ont été payants. Ils ont reçu un trophée de merchandising par la Fédération des buralistes du Nord, Pas de Calais, Somme, Ardennes et Aisne. Ils ont été plébiscités à la suite d'un vote en ligne. C'était leur deuxième participation à ce challenge.

Des travaux d'agrandissement et de rénovation de

Bien vivre à Chaulnes

leur salle ouverte au public ont été entrepris. Outre les débits de boisson et tabac, d'autres services sont proposés : tels que le coin presse, la vente des produits de la Française des jeux, un point relais Pick-Up pour le dépôt, le retrait de colis et depuis le 04 janvier 2022, la possibilité de parier sur les courses du PMU.

LE MARCHÉ DE NOËL



Le dimanche 12 décembre s'est tenu le traditionnel marché de Noël de Chaulnes. Malgré un contexte sanitaire difficile et après un an d'absence, ce sont pas moins de 20 exposants qui sont venus proposer divers objets et produits artisanaux.

La collecte de jouets pour la croix rouge a été un réel succès et le Père Noël a fait la joie des petits et grands enfants.

L'après-midi, les visiteurs ont pu profiter du concert donné par l'école de musique, qui a attiré beaucoup de monde et qui s'est terminé dans une ambiance rock and roll avec le groupe *Lions Rock*.







Concours des Moel &







13 INSCRITS AU CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES 2021, 13 RÉCOMPENSES...

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune avait organisé le concours annuel des maisons illuminées. 13 participants ont œuvré pour ce concours, 2 dans la catégorie « commerce » et 11 dans la catégorie « habitations ». Le jury, composé des membres de la commission communication et environnement, a fait sa tournée dans la soirée du 22 décembre et a attribué des notes sur 50 en tenant compte de quelques critères tels que : l'esthétique et l'harmonie de l'ensemble, la prise en compte de l'espace disponible, l'imaginaire et l'originalité de la réalisation, l'utilisation de matériel à faible consommation d'énergie et l'utilisation de matériel non électrique. Les décorations devaient être visibles depuis la voie publique, posées et installées sur le domaine privé. Ce qui a permis d'établir un ordre de préférence, tout simplement...

Tous ont été récompensés par une bouteille de champagne et une boite de chocolats et un bonus supplémentaire, le mug de la commune, a été remis au coup de cœur de chaque catégorie.

Résultats du concours par ordre de préférence

Catégorie maisons	Catégorie commerces	
Famille BOULANGER, 31 rue Didier Raymond LEROY	Salon de coiffure, 24 bis rue Odon DUMONT	1
Famille MOREL, 11 rue Roger SALENGRO	Ma boutique, 25 bis rue Odon DUMONT	2
Famille FERREIRA, 11 rue Jean CATELAS		3
Famille DODRE, 48 ter rue de NESLE		4
Famille POIVRE, 13 bis rue de la Sablonnière		5
Famille FLAMANT, 08 chemin MANSART		6
Famille DELECOLLE, 26 rue Jean LEBAS		7
Famille FLAMANT, 29 Avenue Jean JAURES		8
Famille FAVREL, 09 rue de la Sablonnière		9
Famille DERHILLE, 79 rue Odon DUMONT		10
Famille CAUET, 20 résidence CHAMBORD		11

Il faut savoir qu'il a été aussi recensé sur la commune, près de 55 adresses à avoir fait briller notre ville de mille feux ..., mais qui n'ont pas franchi le pas de s'inscrire au concours.

Chacune de ces familles a reçu une lettre de félicitations. Peut-être les retrouverons-nous candidat l'an prochain !!!!! Régis LECOT a dû attendre la nuit pour pouvoir repérer ces maisons ou vitrines joliment décorées, nous le remercions.





















Malheureusement, en raison du contexte sanitaire, la cérémonie de remise des prix n'a pu avoir lieu. Les récompenses ont été distribuées dans chaque foyer par les membres de la commission communication et environnement.

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY

Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES Tél.: 03.22.84.68.44 mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

INFORMATIONS

PANORAMA mis en place par le PETR cœur des Hauts de France se traduira par des temps significatifs de présence artistique sur le territoire, articulés autour de la création artistique, l'action culturelle auprès des habitants et la valorisation des ressources locales (humaines, économiques, patrimoniales...) Terre de Picardie sera concernée par la présence d'un binôme artistique les 4 et 18 mars et le 01 avril de 14h à 16h : Intervention Giacomo Sartori (littérature, agronomie) & Elena Tognoli (arts plastiques)

Exposition du 14 au 27 mars 2022 d'un arbre à poèmes à l'occasion du Printemps des Poètes réalisé par les collèges de Chaulnes et de Rosières

(Inscriptions obligatoires pour toutes les animations/ places limitées)

Après un portage régulier dans les MARPA et Maison de retraite, les médiathèques proposent un portage à domicile pour les personnes isolées ou empêchées (seniors, malades, personnes à mobilité réduite, hospitalisées...).

Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de contacter la médiathèque intercommunale de Chaulnes par téléphone, mail ou par personne intermédiaire pour effectuer la démarche.

Un bulletin d'inscription sera remis au bénéficiaire ainsi qu'une petite enquête simple sur le genre de livres appréciés. Le bibliothécaire se chargera de fixer les rendez-vous afin de déposer les documents à domicile.



ASSOCIATION SAINT JEAN

Elle s'adresse principalement aux personnes âgées et/ ou en situation de handicap, aux personnes atteintes de maladies chroniques, aux personnes vulnérables ou ayant des problématiques sociales. Nous le savons, nos aînés restent de plus en plus longtemps chez eux et nous devons pouvoir leur apporter l'ensemble des prestations dont ils ont besoin.

- Aide à domicile service prestataire : une personne passe à votre domicile, évalue vos besoins et vous oriente vers une prise en charge adaptée à votre situation.
- Le repas à domicile : l'association livre des repas à domicile en collaboration avec la société API. Livraison assurée pour chaque jour de la semaine.
- L'entretien du jardin : tonte des pelouses et désherbage, entretien des massifs et des allées, enlèvement des déchets. Petit bricolage : installation de rambarde, tringle, petite plomberies, peinture de volet, portes, murs.
- Téléalarme : c'est un terminal domestique destiné aux personnes isolées, malades, en situation de handicap. Il relie un dispositif de sécurité à un centre d'appels.
- Soins à domicile (SSIAD) : pour assurer le maintien à domicile, faciliter son retour après une hospitalisation, prévenir ou retarder la dégradation de la santé. Une équipe d'aides-soignantes assure les soins d'hygiène et de nursing (prise en charge sur certificat médical).
- Accompagnement : vos déplacements deviennent difficiles, l'Association vous propose un accompagnement personnalisé et individuel pour vous rendre chez le médecin, la banque, les magasins...etc.
- Equipe spécialisée Alzheimer (ESA) Parkinson, sclérose en plaques (ESPRAD) : équipe mobile de stimulation et d'accompagnement à domicile pour personne présentant une pathologie neurologique entraînant des troubles cognitifs et/ou du comportement (prise en charge sur certificat médical).

■ L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale des donneurs de sang de Chaulnes et ses environs remercie vivement les 130 donneurs qui se sont mobilisés lors des 3 collectes salle Saint Didier en 2021. Nous remercions la municipalité pour la mise à disposition de cette salle. Nous avons le plaisir

de vous annoncer qu'en 2022 nous repasserons à 4 collectes.

Nous vous communiquons les dates : 28 MARS, 30 MAI, 25 JUILLET, 5 DÉCEMBRE de 14h00 à 18h00, sur rendez-vous si possible avec une pièce d'identité.

Le meilleur accueil vous sera réservé. En attendant, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonne santé pour 2022.

Les bénévoles de l'Amicale La présidente, Mairie-Aimée BEULQUE

■ COMITÉ DE JUMELAGE CHAULNES, SES ENVIRONS ET EDEMISSEN





VENDREDI 19 NO VEMBRE NOUS AVONS ACCUEILLI QUATRE MEMBRES DU BUREAU DU COMITÉ DE JUMELAGE D'EDEMISSEN, DONT KAREN DREWES LA PRÉSIDENTE.

Après 2 ans d'interruption pour cause de COVID, nous étions tous très heureux de se revoir.

Après avoir pris des nouvelles de la santé des uns et des autres, nous avons profité de la soirée pour nous retrouver et partager un moment d'amitié.

Le lendemain samedi, nous nous sommes réunis pour réfléchir ensemble aux futurs échanges 2022 que nous espérons pouvoir réaliser.

Nous avons donc fait la liste des différentes manifestations possibles.

Week-end de l'Ascension: Nous recevrons nos amis allemands du 26 au 29 mai et nous avons prévu de leur faire découvrir le FAMILISTERE de GUISE.

En janvier quelques membres du bureau iront en repérage, sur place, pour organiser au mieux cette journée.

Week-end de la Pentecôte : les motards rendront visite à leurs amis d'Edemissen.

En juillet, du 14 au 19 : les jeunes footballeurs

de Chaulnes accueilleront leurs homologues d'Edemissen.

Nous avons également évoqué les projets restés en stand-by, en souffrance depuis 2019. Entre autres, échange entre les jeunes musiciens, échange entre les chorales.

Tous ces projets sont évidemment tributaires de la situation sanitaire des prochains mois !

Néanmoins, nous avons voulu, malgré cette période très compliquée, envisager l'avenir et pour tout le monde retrouver nos habitudes! C'est bon pour le moral!

En espérant que cette pénible période, difficile à vivre, ne laisse pas de vilaines traces, nous vous souhaitons pour 2022 la meilleure année possible de bonne santé pour vous et vos proches.

La présidente, Marie Françoise Avez

■ ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Notre association, qui compte 117 élèves et 11 professeurs dispense des cours de : Flûte, clarinette, trompette, cor, trombone, tuba, batterie, guitare classique et électrique, piano, accordéon, éveil, formation musicale.

L'école de musique était sur la place de Chaulnes pour animer le marché du terroir du dimanche 10 octobre.



La chorale, l'orchestre et l'atelier rock étaient en concert le dimanche 12 décembre au centre socio culturel de Chaulnes.





Messe de sainte Cécile, patronne des musiciens, le dimanche 21/11.

La musique se partage et se vit ensemble, à travers les disciplines collectives :

Eveil, formation musicale, chorale, atelier rock, orchestre



Remise des diplômes et récompenses pour les examens 2021, le samedi 27 novembre





Infos sur: http://emhp.fr.gd • Tél: 06.17.59.85.88 Lieu des cours: 20 place Henri Sy 80320 Lihons

■ AAE CHAULNES FOOTBALL

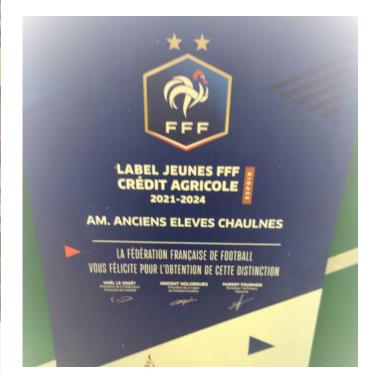
L'AAE CHAULNES RÉCOMPENSÉE UNE NOUVELLE FOIS

Le club de football de CHAULNES a obtenu une nouvelle fois son Label jeunes, une récompense remise par la Fédération Française de Football par le biais de Monsieur Pascal TRANQUILLE, président du district de la Somme, accompagné d'Emmanuel BOISSIER et d'Angélique DANTIN, conseillers techniques du département.

Cette distinction est attribuée pour une durée de trois ans, sur certains critères, aux clubs structurés en faveur des jeunes footballeurs



et footballeuses. Ce Label est accessible à tous les clubs qui respectent les périmètres proposés et les critères fédéraux.



760 clubs en France ont reçu ce précieux sésame et à l'échelle de notre commune c'est une vraie reconnaissance et une belle vitrine.

Cette récompense est le fruit du travail accompli tout au long de la saison que ce soit sportivement ou

socialement.

Aujourd'hui, le Club compte vingt équipes de jeunes dont trois équipes féminines, trois équipes seniors dont une féminine et les effectifs évoluent tout au long de la saison.

Cette réussite n'est pas dûe au hasard, mais au travail de tous les éducateurs et dirigeants mené par le directeur sportif, Jérôme BRAILLY qui donne beaucoup d'importance à la formation de tous les éducateurs, pour la réussite du club.

Le club remercie Monsieur le Maire qui était présent avec l'un de ses conseillers. Pendant sa prise de parole, monsieur le Maire a félicité le travail effectué et a rappelé « combien il était important et préférable de voir nos jeunes occupés et encadrés au stade ou autre lieu sportif ou culturel plutôt que de les voir dans les rues...». Le club est reconnaissant envers la municipalité qui donne les moyens d'accueillir tous les licenciés ainsi que les équipes extérieures dans de bonnes conditions tout au long de l'année.



L'AAE CHAULNES FOOTBALL vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année 2022.

■ MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE

Une nouvelle année commence et le problème reste le même : allons nous pouvoir continuer à nous retrouver sur les chemins et organiser quelques manifestations festives dans les conditions habituelles ? Nous n'avons pour l'instant supprimé que la galette des rois que tous pourtant attendaient. Cette petite fête, c'est un peu le signal de départ pour de nouvelles randonnées et la vie qui continue. Notre club se porte bien avec 233 membres et si

d'autres se plaignent de la perte d'adhérents, nous avons le plaisir d'enregistrer chaque semaine de nouvelles adhésions. Nous sommes de plus en plus nombreux mais mon grand regret reste le même : les Chaulnois, mais surtout les Chaulnoises boudent notre club! Pourtant tout le prouve, pour les plus de 50 ans, la marche est la meilleure activité. Pratiquée régulièrement, c'est une espérance de vie -EN BONNE SANTÉ- de 6 années de plus. Alors, vous qui me lisez, qu'attendez-vous, faites un pas vers nous et votre vie sera changée...





Depuis le dernier bulletin municipal, nous n'avons pas chômé. Octobre débuta le 9 par «Octobre Rose», une marche organisée avec l'Immobilière, et cette fois encore, un beau succès sous un chaud soleil. Près de 280 participants de tous âges qui ont, à l'arrivée, bien apprécié le goûter offert après le traditionnel lâcher de ballons.

Le 22 octobre avait lieu notre assemblée générale avec, en invité d'honneur Frédéric Demule, notre conseiller départemental. 120 adhérents se sont déplacés pour cette soirée qui, en quelque sorte, sonne le début d'une nouvelle année. Compte tenu de l'importance du club nous avons décidé d'ajouter 2 membres au bureau et de créer un deuxième poste

de vice-président. Les deux vices-présidents sont issus de Rosières et Roye car ces 2 villes sont les plus représentées dans nos effectifs.





Dès la première réunion, de nombreuses décisions ont été prises et le programme de l'année évoqué avec, en point fort, la semaine dans le Golfe du Morbihan. Difficile pourtant de «placer» certaines manifestations à cause des élections et des nombreuses fêtes de Mai qui tombent un dimanche.

Pour le Téléthon, nos 15 animateurs se sont répartis les différents sites de parcours organisés. Le samedi matin à Nesle et, en après-midi, une randonnée à Chaulnes, une rando Santé à Rosières et une Nordique à Roye avec un beau succès partout.



Le 14 novembre, ballade à Paris le long du canal Saint Martin et à 18h00, Théâtre de la Renaissance pour applaudir Isabelle CARRÉ et Bernard CAMPAN dans « la dégustation ». La soirée se termina par une collation face à la Tour Eiffel illuminée.



Quelques jours plus tard, les 9 et 10 décembre, un car nous emmenait en Allemagne pour les marchés de Noël de Cologne et Aix la Chapelle. Plein les yeux (et les estomacs) à Cologne où 5 marchés magnifiquement décorés nous attendaient autour



De gauche à droite :

le bureau :
Nicole CAVEL,
Hervé DESCHAMPS-DERCHEU,
Thérèse CATTANI,
Colette NAYE,
Pierre PECHON,
Claudine BOUQUET,
Tanguy TANNIÈRE,
Pierre CATTANI,
Agnès VASSEUR,
Philippe DENEUX,
Jean-Luc CZEKAI,
Jacky DECLERCQ et
Maryse FIMES



de la cathédrale. Cologne est l'un des 5 plus beaux d'Europe. A Aix la Chapelle, la visite de la chocolaterie Lindt fut aussi un grand succès.





Beaucoup de projets aussi agréables sont en préparation. Vous êtes intéressé? Demandez un programme au 06.79.79.05.72 ou rendez-vous sur notre site : randochaulnes.com... Vous ne le regretterez pas.

■ CHORALE EN SANTERRE

Un dernier trimestre 2021 encore perturbé par le Covid qui n'en finit pas de nous empêcher de chanter comme nous aimerions. Les répétitions ont repris en septembre et se sont poursuivies jusqu'au 15 décembre car nous avions prévu des concerts pour Noël et nous avions très envie de chanter en public.

Le samedi 27 novembre à la MARPA de Rosières, nous chantions pour nos aînés qui ont bien apprécié cet intermède après les moments de confinement qu'ils vécurent dans l'ennui et la crainte.

Le 19 décembre, concert de Noël à Licourt où nous devions déjà nous rendre fin mars 2020... annulé pour cause de confinement. Cette fois, malgré la menace toujours là, nous y sommes allés, dans le respect des gestes barrières et avec des masques (nous sommes tous vaccinés). Un très bon accueil nous attendait et

nous avons chanté Noël dans la joie et le plaisir du partage.





Les répétitions ont repris le mardi 4 janvier 2022 même si le Covid nous poursuit, il faut vivre et continuer nos activités en étant très prudents. VENEZ NOUS REJOINDRE!

Répétitions chaque mardi à 19h30 salle Saint Didier à Chaulnes.

Prochain concert, à Chaulnes fin mars, afin de fêter le printemps, salle Saint Didier, en soirée.

Début février, nous aurons notre assemblée générale en la salle Saint Didier à 20h30, venez vous renseigner.



La chorale à Licourt (il manquait une dizaine de choristes pour des raisons de santé ou familiales).

CYCLO CLUB CHAULNOIS

LA DEUXIÈME DÉCOUVERTE CLUB, DÉCOUVERTE DU CYCLOTOURISME



Le 2 octobre, le Cyclo Club Chaulnois a organisé sa deuxième découverte club. Nous avons accueilli Jalel qui, depuis, est devenu licencié de notre association. Il est important de maintenir ces journées d'accueil qui permettent de faire connaître notre association, de promouvoir le cyclotourisme et de fédérer de nouveaux membres.

LES COMMÉMORATIONS DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE À RETHONDES



Le 11 novembre, 5 cyclos se sont rendus de Chaulnes à Rethondes pour les commémorations de la Première Guerre Mondiale, notamment en hommage aux estafettes. C'est la première année que le parcours se fait sans la pluie!

LA RANDONNÉE DU TÉLÉTHON



Le Cyclo Club Chaulnois a participé au Téléthon en organisant une randonnée de 40 km. Chaque inscription est un don libre reversé intégralement à l'AFM Téléthon. Peu de monde, mais la satisfaction de répondre présent.

LA MARCHE DE NOËL

Le 19 décembre, nous avons clôturé l'année par notre marche de Noël. 7 km dans les rues de Chaulnes ont été parcourus avant de partager le verre de l'amitié, de recevoir les dossiers de renouvellement de licence et un ballotin de chocolats.



L'heure est venue de préparer le calendrier 2022.

1^{ère} découverte club (participation au Pasteurdon), manifestation gratuite, ouverte à tous le samedi 9 avril à 13 h 30.

La Fête du Vélo, le samedi 14 mai, programme en attente, gratuite et ouverte à tous.

La Randonnée Chaulnoise le dimanche 19 juin, 30, 60, 90 km.



« Prenez soin de vous. »

CyCloCément Le Président

Vous voulez nous rejoindre... Daniel REMY ... 06.84.17.28.11





à vélo tout est plus beau!

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Terre de Picardie commence ! Élaborons ensemble le PLUi !

Les élus de la Communauté de Communes Terre de Picardie ont prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble des 43 communes afin de traduire le projet de territoire de l'intercommunalité pour les 10 à 15 années à venir.

Le PLUi fixe les règles générales d'utilisation du sol pour quiconque veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction. Des moments de concertation seront organisés pour le public pendant toute la phase d'élaboration qui durera 5 ans.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE:

Afin de mieux comprendre notre territoire et votre vie quotidienne, nous vous invitons à vous exprimer et à nous parler de votre « vécu ». Ces éléments précieux viendront enrichir le diagnostic en cours de réalisation.

⇒ https://docs.google.com/forms/d/e/1FAlpQLSdmREA9Sijvyf3itbNBr2B-X1P7hZcc42NUTliZi_zakc_JMA/viewform

INFORMATION ET CONCERTATION:

- → Internet: Toutes les informations relatives au PLUi avec les dates de la concertation sont à retrouver sur le site internet et le Facebook de Terre de Picardie: https://www.facebook.com/TerredePicardie
- → Newsletter : une newsletter a été mise en place vous permettant ainsi d'avoir des actualités régulières du projet. Pour vous inscrire, il suffit de nous envoyer un mail à l'adresse suivante : PLUi@terredepicardie.fr
- → Expositions et permanences : deux expositions seront organisées sur le territoire à partir du mardi 25 janvier 2022 à la médiathèque de Chaulnes et en mairie de Rosières-en-Santerre. L'équipe en charge du projet sera présente pour une permanence le :
- mercredi 26 janvier 2022 en mairie de Rosières-en-Santerre de 14h à 16h
 Place du Maréchal Leclerc 80170 ROSIERES-EN-SANTERRE
- mercredi 2 février 2022 à la médiathèque de Chaulnes de 14h à 16h
 Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES
 N'hésitez pas à venir les rencontrer afin d'échanger et de poser vos éventuelles questions concernant le PLUi;
- → Registre communal : un registre est présent dans les mairies des communes de Terre de Picardie. Ce registre vous permet de nous faire part de vos observations et remarques au sujet du PLUi;
- → Contact : pour toutes questions au sujet de la démarche, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : PLUi@terredepicardie.fr

Informations Diverses

COMMERÇANTS, ARTISANS, ENTREPRISES DE SERVICES, UN PROJET D'INVESTISSEMENT ? LE FISAC VOUS SOUTIENT !

Le FISAC c'est une aide directe de 30% à 40% du montant de vos dépenses d'investissement comprises entre 5 000€ et 30 000€ HT.

Sont éligibles les entreprises réunissant l'ensemble de ces critères :

- Être inscrit au registre des Métiers ou au registre du Commerce depuis plus d'un an
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € HT
- Disposer d'un local commercial indépendant
- Réunir 10 salariés ou moins
- Être à jour des cotisations sociales, obligations fiscales
- Avoir une activité saine
- Avoir une surface de vente inférieure à 400 m²
- S'adresser à des consommateurs finaux, des particuliers

Sont exclues entre autres les professions libérales, les agences, les activités touristiques, les associations... (liste complète à retrouver en consultant le règlement du dispositif sur le site du PETR, cœur des Hauts de France rubrique FISAC)

QUELS PROJETS ÉLIGIBLES?

Investissements matériels

- Equipements professionnels liés directement à l'activité de l'entreprise
- Taux de subvention : 30 %

Rénovation du commerce

- Rénovation extérieure (vitrine, façade) et intérieure (sols, murs, plafonds, éclairages)
- Taux de subvention : 40%

Accessibilité, Sécurité et Mobilité

- Travaux facilitant l'accessibilité, la sécurisation et véhicule de tournée de proximité
- Taux de subvention : 40%

Investissements innovants

- Equipements en lien avec l'innovation ou le numérique
- Taux de subvention : 40%

Vous pouvez contacter la chargée de mission FISAC pour tout renseignement : m.bresous@coeurdeshautsdefrance.fr ou au 03.22.84.78.85









ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DE 2022

L'inscription sur les listes électorales est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Pour les élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022, les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022. Pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 vous avez jusqu'au 6 mai 2022 pour vous inscrire.



TÉLÉTHON 2021

Le compteur final atteint près de 74 millions d'euros... Ce sont 4009 € qui ont été récoltés sur les communes de Chaulnes et Hallu.

Chacun a pu s'associer à cette cause, en faisant des dons ou en participant aux activités proposées :

LE 05/11

• Badminton

LE 04/12

- Randonnées cyclotouristes sur 20, 30 ou 50 km,
- Marches randonnées sur 8 km,
- Vente de croissants au jambon par l'amicale des employés municipaux,
- Vente de crêpes par Familles rurales,

Merci à vous toutes et tous pour votre participation...



LE GERMOIR

DU NOUVEAU DANS L'ASSOCIATION « LIRE ET DÉLIRES »

Nous avons adopté un nouveau logo qui nous est apparu plus sympathique.

Après discussions et concertations les associations LIRE et délires et Les petits ruisseaux : considérant que les valeurs promulguées et vécues par leurs associations trouvaient en elles des convergences importantes et complémentaires ont décidé de mettre en commun leurs compétences et leurs actions.

Pour ce faire, avec l'accord de la municipalité, dans un contexte d'échange de lieu et d'espace culturel :

Elles partagent l'entité du germoir.

Elles assurent la gestion de la bibliothèque.

Une attention particulière sera apportée au développement dynamique de projets communs réalisés en partenariat cohérent, coopératif et de concertation locale, institutionnelle et citoyenne.

D'ores et déjà Nous prévoyons divers manifestations pour l'année 2022.

Dès maintenant, 15. 000 livres vous attendent...

LE GERMOIR:

13, rue de l'église à Framerville-Rainecourt Ouvertures : Les mercredis de 14h30 à 16h30, les samedis de 10h à 12h.



Éditions les petits ruisseaux



Association pour la promotion de la lecture et de la culture

MARCHÉ de MAIRIE CHAULNES



Le 2^{ème} Dimanche de chaque mois, de 8h30 à 12h30. www.marchedechaulnes.com

2002 - 2022 Le Marché fête ses 20 ANS!

PROCHAINS RENDEZ-VOUS:

13 FÉVRIER 13 MARS 10 AVRIL
08 MAI 12 JUIN 10 JUILLET



Les crêpes sont toujours un succès et très faciles à réaliser. Nous vous proposons ici une recette où elles sont garnies de morceaux de pommes confits au beurre salé et au sirop d'érable. Un délice inspiré de la cuisine canadienne et américaine!

Crêpes aux pommes au beurre salé et sirop d'érable.

Infos pratiques:

Nombre de personnes : 4 Temps de cuisson : 30 minutes
Temps de préparation : 20 minutes Degré de difficulté : Facile

Ingrédients:

8 Crêpes fines 50 g de beurre salé

4 pommes 4 cuil. à soupe de sirop d'érable

Étapes:

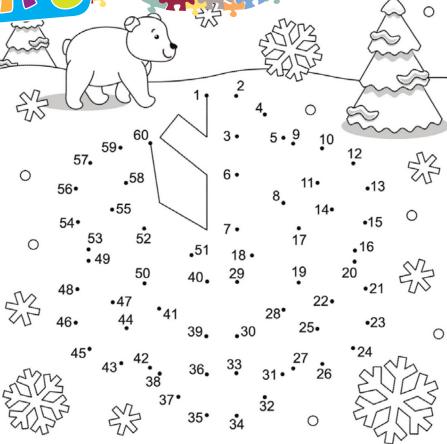
- Préchauffez le four à th 6 (180°) et beurrez généreusement un plat à four. Épluchez les pommes et coupezles en dés en éliminant le cœur et les pépins.
- Faites chauffer le reste de beurre dans une sauteuse. Mettez-y les dés de pommes à dorer à feu vif en remuant 5 min environ.
- Baissez alors le feu, arrosez les dés de pommes avec la moitié du sirop d'érable, mélangez et laissez confire pendant 10 min à feu doux en remuant souvent.
- A Répartissez les pommes confites sur les crêpes, roulez-les et rangez-les dans le plat à four. Arrosez du reste de sirop d'érable et enfournez pour 15 min.
- Servez chaud avec, éventuellement, une boule de glace vanille ou une cuillerée de crème fraîche.





RELIER LES POINTS

Cet ours a besoin de vous pour savoir ce qui se cache dans ce paysage enneigé. Reliez les points de 1 à 60 pour l'aider!



Le Maître ou la Maîtresse écrit avec mon premier. Non second est le contraire de beaucoup. Non tout se déguste à la Chandeleur!

À CHAQUE POÊLE SA CRÊPE

Reliez chaque crêpe à sa poêle, en faisant bien attention à la taille.



Un peu d'Histoire

BEAUMARCHAIS ET LE DUC DE CHAULNES

Dans « Beaumarchais l'Insolent » film sorti en 1996, le réalisateur Edouard Molinaro* met en scène un affrontement entre Beaumarchais et « le duc de Chaulnes ». Evidemment, tout habitant du Santerre,



en entendant ce nom, surtout lorsqu'il est associé à un personnage aussi connu que l'auteur du « Barbier de Séville »** est porté à s'interroger : cet événement s'est-il réellement produit ? Et, en cas de réponse affirmative, de quelle manière ? Et de quel duc de Chaulnes s'agit-il ?

L'ÉVÉNEMENT A-T-IL RÉELLEMENT EU LIEU ?

Pierre-Augustin Caron, né en 1732, fils d'un horloger parisien, devint « maître de harpe » de Mesdames, filles de Louis XV et acheta, avec le titre de secrétaire du roi, ses lettres de noblesse en 1761 ; c'est à cette date qu'il devint de Beaumarchais, en prenant le nom d'une terre que possédait sa femme. Dans la plupart des biographies universitaires qui lui sont consacrées

comme dans l'imposante « Histoire illustrée de la littérature française » de MM. Aubry, Audic, Crouzet (Ed. Grasset. 1942) ou dans le célèbre Lagarde et Michard (Bordas. 1953), la querelle avec « le duc de Chaulnes » est bel et bien évoquée.

DE QUEL DUC DE CHAULNES S'AGIT-IL?

Dans notre bulletin municipal d'avril 2021, j'avais retracé les grands traits de la vie de Michel Ferdinand d'Albert d'Ailly, cinquième duc de Chaulnes, décédé en 1769. Outre le fait qu'il n'avait pas la réputation d'être querelleur, je n'avais trouvé aucune trace d'un conflit avec Beaumarchais. Les dates et le caractère de son fils nous inclinent davantage à étudier la biographie de celui-ci, sixième duc de Chaulnes, né en 1741 et décédé en 1792.

LOUIS JOSEPH D'ALBERT D'AILLY.

Louis-Joseph, né à Chaulnes le 18 novembre 1741, d'abord orienté vers la vie militaire, au sein de la Compagnie des Chevau-légers de la Garde ordinaire du Roi, quitte la vie militaire à l'âge de 24 ans. D'abord vidame d'Amiens, il porte à partir de 1762 le titre de duc de Picquigny avant de devenir, à la mort de son père, duc de Chaulnes.

C'est un homme de forte corpulence qui, avec l'âge prendra de plus en plus d'ampleur ; il en va de même de ses colères qui le portent aisément à l'agression physique. C'est un mastodonte. Dans les salons de la capitale, on le qualifie d'homme « le plus gros de Paris ».

Comme son père, il se passionne pour la chimie et les sciences naturelles et est reçu à la Société royale de Londres, l'équivalent de notre Académie des Sciences. Ses travaux sur le gaz carbonique lui permettent de mettre au point un procédé de préparation de l'eau acidulée. Puis il invente une technique à base d'ammoniac gazeux pour secourir les personnes asphyxiées par le charbon en combustion et expérimente son invention sur luimême... avec succès.

Malgré la situation financière catastrophique que lui ont laissée ses parents, il aime également voyager. D'un périple en Egypte au cours de l'année 1763, il rapporte des dessins d'une grande précision sur plusieurs monuments mal connus. L'un d'eux, à « quatre lieues du Caire, près de Sakara » a retenu

Un peu d'Histoire

plus particulièrement son attention ; il s'agit du « Puits aux oiseaux » qui servait de sépulture aux animaux sacrés. En vain, il cherchera à obtenir que les hiéroglyphes qui l'ornent soient moulés.

Et puis voici, en 1773, la mention de sa querelle avec Beaumarchais, à Paris. En général, les études le concernant n'entrent pas dans le détail. Toutefois, nous en possédons le récit fait par l'un de ses amis, Gudin, et le rapport qui en fut fait par la police.



LA QUERELLE.

Beaumarchais avait la réputation d'être un séducteur. Malgré cela, le Duc avait eu l'étrange idée de l'inviter à dîner en présence de sa maîtresse, une comédienne nommée Marion Ménard. Voulait-il ainsi le remercier de lui avoir prêté de l'argent ? ou l'éblouir en lui présentant cette artiste très en vue ? Quoi qu'il en soit, Beaumarchais et la jeune femme

se revirent et prirent l'habitude de se rencontrer régulièrement. Mme Duverger, l'ancienne maîtresse du duc supplantée par Melle Ménard, l'apprit et s'empressa d'informer celui-ci.

Le 11 février 1773, une discussion orageuse avec Marion Ménard, qui s'obstinait à nier toutes relations avec Beaumarchais, ne fit qu'accroître la fureur du Duc. Ce dernier décida de se rendre rue de Condé***, au domicile du coupable ou supposé tel, pour le provoquer en duel. Voici le récit simplifié des événements désordonnés qui s'ensuivirent :

Rue de Condé, les domestiques de Beaumarchais apprennent au Duc que leur maître siège au tribunal de la Capitainerie où, en sa qualité de lieutenant-général, il juge les délits relatifs à la chasse dans toute l'Île de France. De plus en plus furieux, le Duc se fait conduire au tribunal. Sitôt arrivé, il prétend interrompre l'audience. La présence de militaires en armes tempère quelque peu sa fureur. Beaumarchais suspend l'audience et s'entretient un instant avec lui dans une pièce annexe. Au Duc qui lui déclare d'une voix de tonnerre « qu'il veut le trucider, l'écorcher vif et boire son sang », Beaumarchais répond :

« Ah, ce n'est donc que cela, Monsieur le Duc ? Permettez que les affaires aillent avant les plaisirs. » Et laissant son interlocuteur écumant de rage, il reprend l'audience le plus tranquillement du monde. Celle-ci terminée et le Duc l'ayant attendu, Beaumarchais accepte de se battre à condition de se rendre chez lui auparavant pour prendre une épée digne de ce duel.

Le Duc refuse, pousse Beaumarchais dans son carrosse et le conduit chez son ami, le comte de la Tour du Pin auquel il veut demander d'être son témoin et de prêter une épée à son adversaire. Justement, le comte sort de chez lui au moment où ils arrivent. Hélas, il n'est pas disponible pour le moment et promet qu'il sera de retour dans quatre heures.

Pour autant, le Duc ne renonce pas à son duel : il attendra le retour de son ami pour se battre. Beaumarchais saisit cette occasion pour inviter le Duc à déjeuner chez lui, en espérant sans doute que la bonne chère le calmera.

Sitôt arrivé dans son hôtel de la rue de Condé, Beaumarchais ordonne que l'on prépare deux repas dans la salle à manger et que l'on aille chercher son épée. Cependant, la querelle reprend vigueur : le Duc, gesticulant, insulte et menace son hôte,

Un peu d'Histoire

« séducteur impénitent » tandis que celui-ci maniant l'ironie lui répond calmement ce qui accroit l'agressivité de son invité. Finalement, le Duc déclare que lui, duc et pair du Royaume ne se battra pas en duel avec un « vilain, fils d'un horloger ». Ce revirement soudain amuse beaucoup Beaumarchais. Le colosse se jette alors sur lui. Le maître d'hôtel tente de s'interposer et est jeté à terre. Beaumarchais, le visage en sang, appelle à l'aide. Ses domestiques accourent. Le Duc saisit son épée et blesse trois d'entre eux. Une servante ouvre une fenêtre donnant sur la rue et appelle au secours. Le Duc, calmé, se met à table, seul, devant le repas qui vient d'être servi. La police arrive et emmène les deux protagonistes en prison.

Le Duc de Chaulnes fut rapidement libéré. Par contre, Beaumarchais resta emprisonné pendant deux mois. Il faut dire qu'il n'avait pas voulu porter plainte, peut-être parce qu'il espérait une réconciliation avec le Duc, ou tout simplement par crainte de représailles de la part de ce puissant personnage.... A moins, comment savoir ? qu'il se soit senti coupable d'avoir séduit sa maîtresse en titre. Ainsi, de victime des coups portés par Louis-Joseph d'Albert, il était devenu son agresseur.

Marcel Queyrat Président cantonal du Souvenir Français.

*Dans ce film, Fabrice Lucchini est Beaumarchais. Jacques Weber est le duc de Chaulnes.

**Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (1732-1799) se disait lui-même plus homme d'affaires que dramaturge. Il écrivait des pièces, assurait-il « pour se distraire ». Cela n'empêche pas la trilogie « Le Barbier de Séville », « Le Mariage de Figaro » et « L'autre Tartuffe » d'être un chef-d'œuvre qui renouvela la comédie.

Ses activités furent multiples : écrivain, il est à l'origine des Droits d'auteur, homme d'affaires, il livra des armes aux insurgés américains, espion au service de Louis XV, il fut arrêté en Angleterre et emprisonné, éditeur, il publia des écrits de Voltaire...

*** La rue de Condé se trouve dans le quartier de l'Odéon à Paris. Le tribunal de la Capitainerie siégeait au Louvre.

Bibliographie:

- « Le Règne des femmes. 1715-1792 » de Jean Haechler. Ed. Bernard Grasset 2001.
- « Histoire Illustrée de la Littérature française » de Aubry, Audic, Crouzet. Ed. B. Grasset. 1942
- « La Littérature Française. XVIIIème siècle » de Lagarde et Michard. Ed. Bordas. 1953.









Maturellement Belle

24 bis rue Odon Dumont

78 Avenue Aristide Briand - 80320 Chaulnes

Port.: 06 10 73 87 03 - Tél.: 03 22 84 94 47

Mail: linstitution@orange.fr



- Réinstallation du système d'exploitation
- Réglages de programmes et/ou de périphériques
- Assemblage d'équipement sur mesure
- Assistance / autres demandes







AU MOINDRE DOUTE PARLEZ **EN A VOS SOIGNANTS** Attention Q

CAMPAGNE DE PRÉVENTION DES SOIGNANTS DE CHAULNES

AUGMENTATION DES CAS D'ABUS DE FAIBLESSE CHEZ NOS AÎNÉS

SOYONS VIGILANTS!DES RÉPONSES PAR DES PROFESSIONNELS AU :

0 806 80 20 20 Service gratuit + prix appel



Des infos objectives, gratuites: http://protection-juridique.creaihdf.fr